

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 20 mai 2015 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 8 avril 2015
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Adhésion à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique : approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs
5. Approbation de devis
6. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2015

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoint, Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Caroline ANTONI, Grégory ESSINGER, Nicolas SCHARSCH, Véronique DATICHY, René SIEBERING, Rémy FISCHER

Membre absent excusé : /

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité.

27/15 Approbation de la séance du 8 avril 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 8 avril 2015 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

28/15 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

29/15 Rapport de commissions

Commission Construction : une déclaration préalable, une demande de permis de construire et une demande d'autorisation pour un ERP ont été étudiées.

Préparation du descriptif des travaux pour les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.

Discussion à propos d'un échange de terrain.

Mr SIEBERING René fait le point suite à l'installation du radar pédagogique.

30/15 Adhésion à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique : approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme, 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin,

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics,

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes.

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération,

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical,

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique,

- Désigne M. KIFFEL Adrien, Maire, en qualité d'électeur titulaire et M. PIERRON Gérard, Adjoint, en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre, M. KIFFEL et M. PIERRON sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin,

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig.

31/15 Encart publicitaire Wolxheim Infos

Monsieur le Maire propose d'offrir la possibilité à des entreprises/artisans de mettre un encart publicitaire dans le Wolxheim Infos moyennant une contribution financière. Ce point a déjà été évoqué en « commission communication » et accueilli favorablement.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et fixe le montant d'une annonce format carte de visite à 30 euros par parution.

32/15 Approbation de devis

Monsieur le Maire présente un devis pour l'aménagement d'une allée carrossable au cimetière. Il est décidé de surseoir dans l'immédiat.

33/15 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Vélo tour du 27 septembre avec point de ravitaillement à Wolxheim,
- Discussion à propos des frais engendrés par la collecte du Don du Sang,
- Mr le Sous-Préfet de Molsheim a visité la commune dans l'après-midi,
- Prochaine session fixée au 24 juin 2015.

La séance est levée à 21 h 30

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 21 mai 2015
Le Maire
Adrien KIFFEL